

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2011
VALANT COMPTE-RENDU**

L'an deux mil onze, le 4 novembre à 20h30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryanick Méhaignerie, Maire.

Présents : Maryanick Méhaignerie, Marie-Renée Saillant, Vincent Houdan, Bernard Delaunay, Gérard Gilbert, Claudine Paysant, Daniel Cheul, André Mongodin, Sabrina Saudrais, Thierry Duplat, Thérèse Loisel, Marie-Thérèse Esnault, Marie-France Bardaine, André Bellier, Stéphane Douabin, Christophe Boittin, Jean-Louis Pinsard, Philippe Héry

Excusé : Jean-Paul Jannier

Pouvoirs : M. Jean-Paul Jannier a donné pouvoir à M. Vincent Houdan

M. Jean-Louis PINSARD est nommé secrétaire de séance.

Présentation du rapport d'activité des services techniques par Régis BOUVIER, responsable des services techniques

Afin de mieux comprendre les besoins et les objectifs des services techniques de BALAZÉ, il a été demandé de réaliser une étude de l'activité sur l'année 2011.

M. Bouvier indique que l'activité des services techniques est majoritairement concentrée sur l'entretien des espaces verts (41% du temps de travail), sur l'entretien des bâtiments (25% du temps de travail) puis sur la voirie (9% du temps de travail).

L'activité voirie comprend majoritairement les travaux (44%), le balayage et le salage (27%) et le ramassage des poubelles (20%). En ce qui concerne l'activité Espaces Verts, le temps de travail des agents est occupé à la taille et au broyage (30%), à l'entretien et la plantation des plantes annuelles et biennuelles (22%) et à l'entretien des terrains de sports (11%). L'activité Bâtiments est principalement composée de l'entretien des locaux (41%) et les manifestations (18%).

L'année 2011 a été marquée par une réorganisation du service. Tout d'abord, les questions de sécurité sont désormais centrales dans les méthodes de travail. Un meilleur suivi des consommables et un inventaire du stock des services techniques ont permis d'optimiser l'action des agents. Une nouvelle dynamique de communication a été mise en place avec les associations et le public.

Les services techniques se sont fixés des objectifs pour l'année 2012, notamment développer la dynamique de communication avec le public (bulletin municipal, affiches, presse), poursuivre la réorganisation des services (formation, démarche sécurité) et réaliser un programme d'entretien des bâtiments communaux (sécurité).

Certains besoins apparaissent comme important au regard de ces objectifs comme par exemple la création d'un poste d'agent en charges des espaces verts et la réparation ou le remplacement d'une tondeuse autoportée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 10 octobre 2011

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de retirer de l'ordre du jour la question suivante:

- Aménagement des cellules médicales : validation de l'avant projet définitif et demandes de subventions

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour la question suivante:

- SDE: convention portant mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation de courant électrique et tout ouvrage de raccordement de ce poste au réseau public de distribution d'électricité
-

➤ **2011.11.04 d1 – Décision sur l’instauration de la taxe d’aménagement**

Mme Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant notamment la taxe locale d’équipement a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour non réalisation d’aires de stationnement (PNRAS), deux participations instituées à Balazé.

La commune ayant un Plan Local d’Urbanisme approuvé, la taxe d’aménagement s’applique de plein droit au taux de 1%, sauf si le Conseil Municipal renonce à percevoir la taxe d’aménagement sur l’ensemble de son territoire par une délibération.

La commune peut fixer librement dans le cadre de l’article L.331-9 un certain nombre d’exonérations.

Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide sur proposition de la commission urbanisme :

- par 18 votes POUR et 1 ABSTENTION d’instituer la taxe au taux de 1% sur l’ensemble du territoire communal.
- A l’UNANIMITE, d’exonérer totalement en application de l’article L.331-9 du code de l’urbanisme :

1° Les locaux d’habitation et d’hébergement mentionnés au 1° de l’article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l’exonération prévue au 2° de l’article L.331-7 (*logements aidés par l’Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d’intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ +*) ;

2° Les commerces de détail d’une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

3° Dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d’habitation principale qui ne bénéficient pas de l’abattement mentionné au 2° de l’article L.331-12 et qui sont financés à l’aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l’article L.31-10-1 du code de construction et de l’habitation (*logements financés avec un PTZ+*) ;

4° Les locaux à usage industriel et leurs annexes

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu’au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Elle est transmise au service de l’État chargé de l’urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

➤ **2011.11.04 d2 – Lotissement privé « La Haute Vallée » : convention de transfert des équipements communs dans le domaine public communal**

Mme Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, présente aux conseillers le projet de permis d’aménager du lotissement privé « La Haute Vallée », présenté par la société VIABILIS. Après étude du dossier par la commission urbanisme du 26 octobre 2011, celle-ci propose :

- D’autoriser Mme le Maire à signer la convention de transfert des équipements communs dans le domaine public communal, qui sera jointe au permis d’aménager

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l’UNANIMITÉ.

➤ **2011.11.04 d3 – Lotissement communal « Le Champ Richard » : validation de l’opération et lancement de la consultation**

Mme Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, présente aux conseillers le dossier PROJET transmis par le cabinet TERRAGONE/SEVAUX et présenté à la commission urbanisme du 26 octobre 2011.

Elle précise également que la DDTM a transmis à la mairie des remarques sur le permis d’aménager déposé. Le dossier est à l’étude afin de trouver des réponses à ces observations.

Suite à cette information et dans l’attente d’une rencontre avec les services de la DDTM, le Conseil Municipal décide à l’UNANIMITÉ de reporter cette question à un Conseil Municipal ultérieur.

➤ **2011.11.04 d4 – Lotissement communal « Le Champ Richard »: budget primitif 2011**

Mme Marie-Renée SAILLANT, adjointe au Maire, explique que pour faire suite à la délibération en date du 12 septembre 2011 autorisant l'ouverture du budget annexe du lotissement « Le Champ Richard », il est nécessaire d'adopter un budget pour l'année 2011.

Proposition de budget primitif 2011:

Section de fonctionnement – Dépenses et recettes: 30 000 €
Section d'investissement – Dépenses et recettes: 30 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à L'UNANIMITÉ d'adopter le budget proposé.

➤ **2011.11.04 d5 – SA d'HLM Les Foyers – Projet de construction de logements locatifs sociaux : convention VRD**

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, informe les conseillers qu'afin de définir les limites de prestations concernant les travaux de voiries, réseaux divers et aménagements extérieurs liés à la construction des logements, il est nécessaire de prévoir une convention entre la SA d'HLM « Les Foyers » et la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention relative à la réalisation des voiries, réseaux divers et aménagements extérieurs avec la SA d'HLM « Les Foyers »
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document lié à ce dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à L'UNANIMITÉ d'adopter ces propositions.

➤ **2011.11.04 d6 – SA d'HLM Les Foyers – Projet de construction de logements locatifs sociaux: Convention avec le SDE (Question complémentaire)**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, informe que dans le cadre de la construction des logements locatifs sociaux par la SA d'HLM « Les Foyers », le SDE propose à la commune la signature d'une convention portant mise à disposition d'un terrain pour un poste de transformation de courant électrique et tout ouvrage de raccordement de ce poste au réseau public de distribution d'électricité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à signer cette convention avec le SDE
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces propositions à L'UNANIMITÉ.

➤ **2011.11.04 d7 – SA d'HLM Les Foyers - Projet de construction de logements locatifs sociaux: Convention avec le SDE**

Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, informe les conseillers que dans le cadre de la construction des logements locatifs sociaux par la SA d'HLM « Les Foyers », le SDE propose à la commune la signature d'une convention ayant pour objet l'alimentation électrique des logements collectifs et la création du poste PSSB 160 KVA « GLYCINES ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Mme le Maire à signer cette convention avec le SDE
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces propositions à L'UNANIMITÉ.

➤ **2011.11.04 d8 – Rénovation de la salle des sports: Entreprise EnviroSport – Avenant n°1**

Monsieur Gérard GILBERT, adjoint au Maire, informe les conseillers que l'étude planimétrie réalisée par le cabinet LABOSPORT a mis en évidence des anomalies de planimétrie du sol sportif, réalisé par l'entreprise ENVIROSPORT dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des sports.

Des reprises du sol seraient plus disgracieuses qu'efficaces. Un accord a donc été trouvé entre l'entreprise et la commune sur le principe d'une réduction du montant du marché.

Montant initial du marché: 65 988 € HT78 921.65 € TTC
Montant de l'avenant n°1: - 3 299.40 € HT3 946.08 € TTC
Nouveau montant du marché: 62 688.60 € HT74 975.57 € TTC

Un conseiller s'interroge sur les conséquences de ce défaut de planimétrie, notamment sur l'organisation de certaines compétitions sportives officielles. Après contact avec l'entreprise LABOSPORT, il a été répondu que si les défaillances sont mineures et que les sportifs en sont informés, rien ne s'oppose à l'organisation de compétitions sportives.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme Le Maire à signer cet avenant.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition à L'UNANIMITÉ.

➤ **2011.11.04 d9 – Bibliothèque de Balazé: demande de subvention pour l'acquisition de livres et de documents audiovisuels au titre du contrat de territoire pour 2011**

Mme Le Maire explique que les sommes suivantes ont été inscrites pour la bibliothèque au BP 2010 :

- Livres : 4 100 €
- CD : 300 €
- Abonnements : 1 350 €

Soit un total de 5 750 €.

Pour l'année 2010, la subvention accordée était de 420 €. Pour 2011, la subvention est plafonnée à 420 € pour un minimum de 840 € de dépenses

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à solliciter cette subvention du Conseil Général au titre du contrat de territoire pour l'année 2011

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette proposition à L'UNANIMITÉ.

➤ **2011.11.04 d10 – Commission Intercommunale des Impôts Directs: proposition d'un membre par la commune**

Mme Le Maire informe les conseillers qu'en date du 30 septembre 2011, le Conseil Communautaire de Vitré Communauté a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Elle se substitue aux Commissions Communales des Impôts Directs pour la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux. Au préalable, conformément au 2. de l'article 1650 A du CGI, Vitré Communauté doit consulter les communes membres afin qu'elles puissent faire la proposition d'un membre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de choisir un membre pour cette commission.

Après délibération, le Conseil Municipal propose à L'UNANIMITÉ M. Jean-Paul JANNIER comme membre représentant de la commune à cette commission.

➤ **2011.11.04 d11 – SMICTOM: convention relative à la mise en place de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte du verre**

M. Thierry DUPLAT, conseiller municipal délégué au SMITCOM, informe les conseillers que dans une démarche de développement durable, le SMICTOM a choisi de développer les collectes par apport volontaire, ceci afin d'assurer une reprise intégrale du gisement de verre collecté, et de répondre aux recommandations de la CNAM en matière d'amélioration des conditions de travail des agents de collecte. Par ailleurs, l'optimisation des coûts de collecte est aussi l'une des raisons de la mise en place de ce type d'équipement sur l'ensemble du territoire du syndicat. Un article sera prévu dans le bulletin municipal.

Le SMICTOM souhaite donc établir une convention de manière à clarifier le rôle de chaque intervenant en fonction de son domaine de compétence, à savoir:

- La collecte et la fourniture du matériel
- La réalisation du génie civil
- L'aménagement des abords des points de collecte

Mise en place de la collecte du verre en bornes d'apport volontaire: 1^{er} janvier 2012.

Le scénario adopté par le SMICTOM est le suivant:

- SMICTOM: fourniture des conteneurs
- Communes: travaux de génie civil, nettoyage des abords en cas de dépôts, propreté des bornes

La commune comptera 4 bornes d'apport volontaire aériennes adaptées aux personnes à mobilité réduite (1 pour 500 habitants) situées:

- A proximité de la CUMA
- A la salle des sports, côté rue St Martin
- A l'atelier technique
- Rue Jeanne d'Arc

Il est donc proposé au Conseil Municipal d' :

- Autoriser Mme Le Maire à signer la convention relative à la mise en place de conteneurs d'apport volontaire pour la collecte du verre avec le SMICTOM.
- Autoriser Mme Le Maire à signer la fiche de validation jointe

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces propositions à L'UNANIMITÉ.

- **Décisions du Maire prise en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibérations du 8 juillet 2009 et du 10 octobre 2011)**

Signature des marchés suivants (inférieurs à 50 000 € HT):

- 2011-21: Frais de géomètre pour le bornage de la parcelle à acquérir auprès d'HABITAT 35 rue des Dahlias pour un montant de 557.75 € HT (667.07 € TTC) – Cabinet LEGENDRE (Vitré)
- 2011-22 : Fourniture d'une enceinte amplifiée autonome pour un montant de 1780,02 € HT (2128,90 € TTC) – SARL FESTIVITRÉ (Vitré).

- **Compte-rendu des commissions**

1/ Commission embellissement du 13 octobre 2011

M. Bernard DELAUNAY, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Fleurissement pour la Toussaint
- Noël 2012

1. Distribution des sapins

Les Hautes Clairières 2 : réunion d'information pour mise à disposition du sapin de Noël le samedi 19 novembre 2011 à 11h en Mairie.

- 2. Éclairage : Mise en place du lundi 12 au mercredi 14 décembre 2011, démontage du mercredi 4 au vendredi 6 janvier 2012.
- Massif à l'ALSH : en attente

2/ Réunion de préparation du Téléthon du 24 octobre 2011

M. Vincent HOUDAN, adjoint au Maire, présente le compte-rendu de la réunion :

La journée dédiée au Téléthon sera organisée le 4 décembre 2011 à la salle des fêtes de 9h30 à 18h :

- 9h30 inscriptions pour la marche du Téléthon (1 €)
- 10h à la salle des fêtes : Vente de jeux pour l'association Calin-Calinou, tables pour jouer au tarot, vente de gâteaux
- A 16h30 sera organisé « Le Défi » : photo avec le maximum de personnes, 1 euro pour participer.

3/ Commission urbanisme du 26 octobre 2011

Les travaux de la commission ont été présentés au cours du Conseil Municipal :

- Lotissement privé « La Haute Vallée » : étude du projet présenté par la société VIABILIS et demandes de corrections
- Taxe d'aménagement
- Lotissement communal « Le Champ Richard » : Étude du dossier PRO

M. Gérard GILBERT, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

- Aménagement des cellules médicales : étude du dossier Avant Projet Détaillé remis par le Cabinet GESLAND HAMELOT
- Travaux à prévoir pour le budget 2012

➤ **Questions diverses**

1. Location des salles communales

Mme Le Maire rappelle que pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de dormir dans une salle communale, conformément au règlement intérieur.

2. Dates à retenir :

- Commission communication (bulletin) : jeudi 3 novembre 2011
- Commission éducation culture jeunesse : mercredi 16 novembre 2011
- Réunion publique sur les réalisations et projets communaux: vendredi 18 novembre 2011
- Commission Animation : jeudi 24 novembre 2011
- Commission Finances: lundi 5 décembre 2011
- Vœux du Maire : samedi 7 janvier 2012

Prochain Conseil Municipal : le Mercredi 14 décembre 2011 à 20h30